

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission des Affaires sociales

Convocation¹

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mardi 8 novembre 2016 - 14 h 30
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

1. Projet de décret portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Commission communautaire française

59 (2016-2017) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles.
- Vote sur l'ensemble du projet de décret.

2. Proposition de résolution visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées en Région bruxelloise

déposée par Mme Claire Geraets et M. Michaël Verbauwheide
61 (2016-2017) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé des auteurs de la proposition de résolution.
- Discussion générale.
- Examen et vote des référents, des considérants et des points du dispositif.
- Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Ordre des travaux

Composition de la commission

Présidente : Mme Dominique Dufourny

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Pierre Kompany

Membres effectifs :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Simone Susskind

MR : M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé

cdH : M. Pierre Kompany

Ecolo : Mme Evelyne Huytebroeck

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Bea Diallo, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Julien Uyttendaele

MR : M. Alain Destexhe, M. Willem Draps, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : M. Michel Colson, Mme Martine Payfa, Mme Caroline Persoons

cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Bertin Mampaka Mankamba

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).